



Natura 2000 « Marais de Brouage et nord Oléron »

Comité de pilotage
19 mai 2015



Natura 2000 : Echanger, agir



Ordre du jour



- ✔ Rappels
 - ✔ Démarche Natura 2000
 - ✔ Présentation du site et des enjeux
- ✔ Animation Natura 2000
 - ✔ Bilan des actions réalisées
 - ✔ Actions à venir
- ✔ Evaluation des incidences : régime propre à Natura 2000
- ✔ Questions diverses



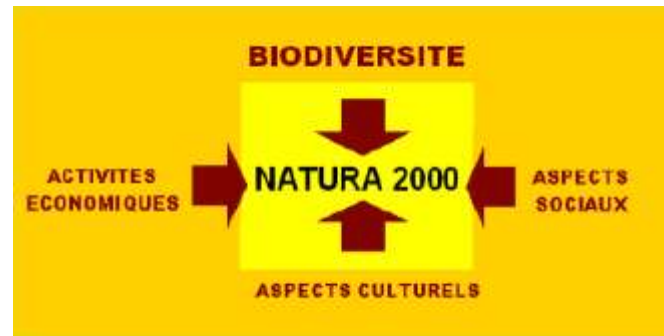


Définition



Photos : J.Y.Piel

- Natura 2000 est un **ensemble de sites naturels européens**, terrestres ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats présents.
- Volonté de prendre en compte les spécificités locales pour **concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques**.
- Les états membres ont une obligation de résultats mais le libre choix des moyens



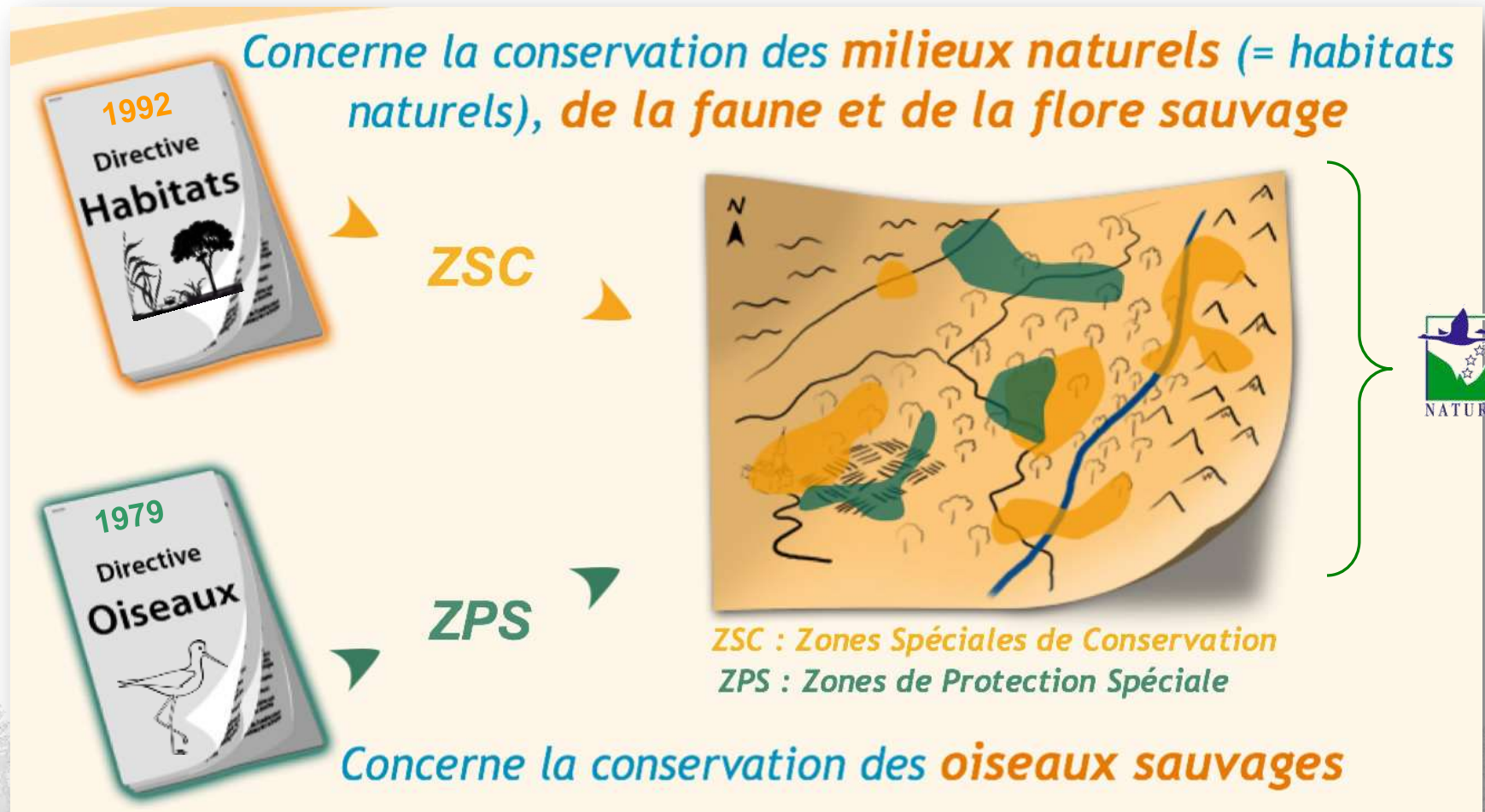
➤ La France a choisi la concertation et la contractualisation

Le réseau Natura 2000



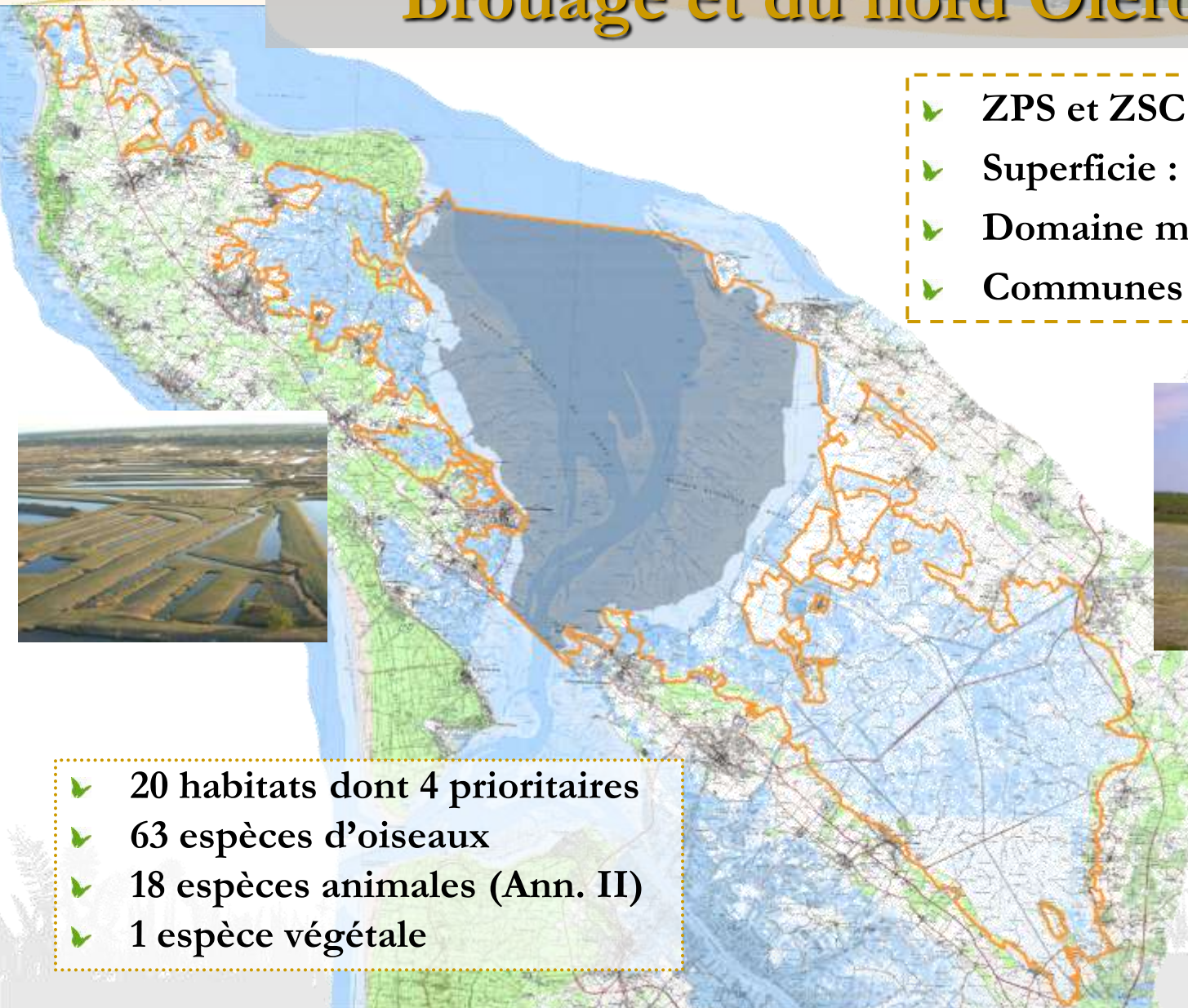
Photos : J.Y.Plat

2 directives => 1 réseau





Natura 2000 « Marais de Brouage et du nord Oléron »



- ✔ ZPS et ZSC
- ✔ Superficie : 26 100 ha
- ✔ Domaine maritime : 45%
- ✔ Communes : 19 (6 sur Oléron)



- ✔ 20 habitats dont 4 prioritaires
- ✔ 63 espèces d'oiseaux
- ✔ 18 espèces animales (Ann. II)
- ✔ 1 espèce végétale



Espèces & Habitats à fort enjeu



Photos : J.Y. Piel



Gorgebleue de Nantes



© B. Landgraf

Loutre d'Europe



Cistude d'Europe



Spatule blanche



Avocette élégante



Prairies



Pie-grièche écorcheur



NATURA 2000



Calendrier



Photos : J.Y.Piral

- **2004/2009** : désignation des sites Natura 2000
- **Septembre 2010 à septembre 2012** : élaboration du DOCOB (plan de gestion d'un site Natura 2000) par la CCBM
- **04 mars 2013** : approbation du DOCOB
- **Juillet 2013 – Juillet 2016** : Animation Natura 2000 par la CCBM en partenariat avec la CCIO






Animation Natura 2000 2013 – 2015



Action	Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3
B1	Maintien et restauration des habitats boisés d'intérêt communautaire			
B2	Gestion et entretien des espaces boisés favorables aux espèces d'intérêt communautaire			
C1	Sensibilisation des acteurs locaux et du public aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000			
C2	Sensibilisation des acteurs locaux et des propriétaires au partage de l'espace ainsi qu'aux actions et aux comportements respectueux du site et de ses usagers			
C3	Organiser et accompagner l'accueil du public sur le site			
CE1	Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures			
CE2	Réduction des facteurs de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre par collisions routières			
CE3	Mise en place de dispositifs boisés permettant le déplacement des espèces			
CE4	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes			
L1	Raisonner les modalités de nettoyage des plages			
L2	Gestion et protection des habitats dunaires et estuariens			
M1	Entretien et gestion des marais aquacoles selon des préconisations environnementales			
M2	Gestion environnementale des plans d'eau			
M3	Gestion environnementale des roselières			
M4	Favoriser les conditions d'accueil des oiseaux sur les marais salés			
M5	Mener une réflexion avec les structures de chasse afin d'améliorer les conditions d'accueil pour l'avifaune			
M6	Conserver les habitats favorables à la Cistude d'Europe			
O1	Intégrer les préconisations environnementales dans la gestion hydraulique des marais			
O2	Entretien du réseau hydraulique selon des préconisations environnementales			
P1	Maintien et gestion extensive des prairies permanentes de marais			
P2	Maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité			
P3	Préservation et gestion des habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire			
T1	Animer la mise en oeuvre du DOCOB			
T2	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques du marais			
T3	Renforcer la concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation			
T4	Impulser et accompagner les projets de maîtrises foncière et d'usage			

 Phase de réflexion ou renouvellement

 Proposition et suivi de contrats

 Réalisation



Animation du DOCOB



- ✓ 3 moyens pour mettre en œuvre les actions du DOCOB :
 - ✓ **Contrat Natura 2000** : actions de gestion, d'entretien et de restauration de milieux entraînant un surcoût
 - ✓ Correspond aux MAE sur les surfaces agricoles
 - ✓ **Charte Natura 2000** : actions de gestion et d'entretien des milieux n'entraînant pas de surcoût
 - ✓ **Animation** : communication et sensibilisation, suivis biologique, accompagnement des acteurs, etc.





Contrats Natura 2000



- ✔ **Signataires** : propriétaires, locataires, usufruitiers, etc.
- ✔ **Engagements à la parcelle pour 5 ans**
- ✔ **Rémunération à 100%** des coûts / surcoûts engagés pour réaliser les engagements
- ✔ Exonération de la TFPNB
- ✔ L'aide est accordée sur la base d'un devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles.
- ✔ Vérification du respect des engagements par la DDTM
- ✔ **Adhésion libre et volontaire**



Photos : J.Y.Piel

- **Quelles actions peuvent faire l'objet d'un contrat ?**
 - Développement de bois sénescents
 - Réhabilitation, plantation et entretien de haies ou d'arbres isolés
 - Restauration et entretien de ripisylve et de la végétation des berges
 - Curage local des canaux et fossés
 - Aménagements de sites de reproduction pour certains oiseaux
 - Mise en défens des milieux et habitats sensibles



Exemple : édification d'un mur pour protéger une cavité à chauve-souris



Exemple : plantation d'une haie à proximité de la Carrière de l'Enfer



Contrats Natura 2000



- Renouvellement des fonds européens => 2014 année « blanche » en termes de contrats
- Projet de contrat : réouverture d'un site de ponte à Cistude (curage, débroussaillage) afin de mettre en place un pâturage (action M6)
 - Visite de terrain
 - Réalisation du dossier technique



Photos : J.Y.Piel



Charte Natura 2000



- ✔ **Signataires** : propriétaires, communes, associations, fédérations, offices de tourisme, etc.
- ✔ Des fiches de bonnes pratiques établies par milieux (boisements, haies, dunes, etc.) ou par pratiques (activités de loisirs, aménagements d'ouvrages de franchissement)
- ✔ Pas de surcoût de gestion
- ✔ Exonérations fiscales (TFPNB, droit de mutation) ou aides publiques (en forêt)
- ✔ Vérification du respect des engagements par la DDTM
- ✔ **Adhésion libre et volontaire**





Charte Natura 2000



Photos : J.Y.Plat

- ✔ Au 15 mai 2015, 6 chartes signées
 - ✔ 33,3 ha – 19 parcelles
 - ✔ Milieux : prairies, roselières, plans d'eau (actions M2, M3, P1)
 - ✔ Fermiers et propriétaires





Animation 2013/2015



Photos : J.Y. Piral

- ✔ **Sensibilisation** (actions C1/C2)
 - ✔ Interventions en conseils municipaux (5 communes)
 - ✔ 3 Journées « Tous dehors » => valorisation EN
 - ✔ Communication : lettres d'infos A Ras 2 Marais (fin mai 2015), site web, articles journaux
- ✔ **Assistance technique**
 - ✔ Accompagnement des porteurs de projets pour compléter l'évaluation des incidences Natura 2000 (principalement loi sur l'eau et site classé) (~40 dossiers)





Animation 2013/2015



Photos : J.Y. Piral

✔ Mise en œuvre des actions

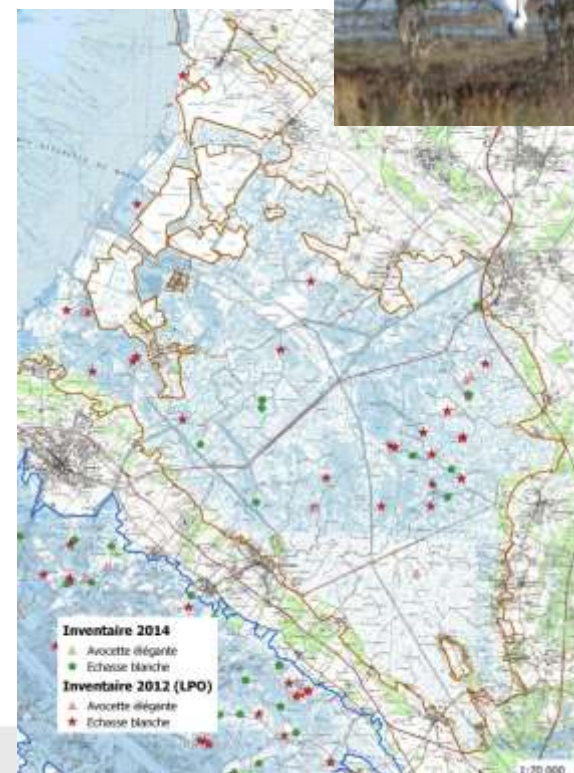
- ✔ Action CE4 : Suivi des espèces exotiques envahissantes (en lien avec la CCIO)
 - ✔ Information et sensibilisation
 - ✔ Suivi du baccharis et de l'herbe de la pampa en marais
- ✔ Action M3 : diagnostic et cartographie des roselières
 - ✔ Enjeu pour l'avifaune paludicole
 - ✔ Lien avec le PMO pour réaliser cartographie par photo-interprétation
 - ✔ Rédaction d'un protocole





✔ Mise en œuvre des actions

- ✔ Action M4 : cartographie des zones de nidification en marais (Echasse blanche et Avocette élégante)
 - ✔ Pb : gestion des niveaux d'eau
 - ✔ Présence sur tonnes chasse
- ✔ Action O1 : Analyse de la gestion hydraulique des marais oléronais (en lien avec la CCIO)
 - ✔ Marais du Douhet





- ✔ Calage du périmètre Natura 2000 à l'échelle parcellaire (*en cours*)
 - ✔ Intégration / exclusion complète des parcelles en bord de périmètre
 - ✔ Décision selon les enjeux écologiques et socio-économiques
 - ✔ Aucune modification majeure du périmètre





Animation Natura 2000 2015 - 2016





Actions à venir



- ✔ Poursuivre les actions :
 - ✔ Sensibilisation / communication
 - ✔ Diagnostic des roselières
 - ✔ Suivi limicoles
 - ✔ Connaitre la gestion hydraulique des marais doux
 - ✔ Démarchage contrats / charte Natura 2000
 - ✔ Accompagnement des porteurs de projets
- ✔ Identifier les pratiques de gestion sur les tonnes de chasse et proposer des préconisations (action M2 – lien avec FDC)



Evaluation des incidences : le régime propre à Natura 2000



L'évaluation d'incidences Natura 2000



Photos : J.Y. Piral

- Tout projet doit faire l'objet **d'une évaluation d'incidences** dès lors qu'il est susceptible d'avoir un impact notable sur les habitats ou les espèces d'un site Natura 2000 (*Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010*).
- Objectif : s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura
- 2 types de “régimes”





L'évaluation d'incidences Natura 2000



Photos : J.Y.Piat

- ✔ **Projets relevant d'un cadre administratif** (*Arrêté Préfectoral du 21 avril 2011*) :
 - ✔ Permis de construire, d'aménager, déclaration préalable en site
 - ✔ Travaux relevant de la loi sur l'eau (remblaiement de claires, modification de leurs structures)
 - ✔ Travaux en site classé
 - ✔ Manifestations sportives de grande ampleur (nationale ou plus)
- ✔ Pièce à joindre au dossier envoyé aux services instructeurs habituels





L'évaluation d'incidences Natura 2000



Photos : J.Y.Pirel

- ✔ Projets ne relevant d'aucun cadre administratif =>
« **Régime propre à Natura 2000** » (*Arrêté Préfectoral du 20 avril 2015 – applicable après publication*)
 - ✔ Retournement de prairies permanentes ou temporaires > 5ans
 - ✔ Création de chemin ou sentier (pédestre, cycliste, etc.)
 - ✔ Arrachage de haies
 - ✔ Une partie des rubriques de la "nomenclature loi sur l'eau" (au dessous des seuils fixés pour une déclaration)
- ✔ Instruction par la DDTM





L' évaluation des incidences



Photos : J.Y.Pirel

Quelques généralités

- Dans ou à proximité d'un site Natura 2000
- A la charge du porteur de projet
- Evaluation proportionnée au projet
- Aide technique de l'animateur Natura 2000 : réunion en amont sur le projet
- Dispense pour les contrats Natura 2000





Questions diverses

Gaëlle KANIA

05 46 85 40 21

natura2000@bassin-de-mareennes.com

www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr